

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

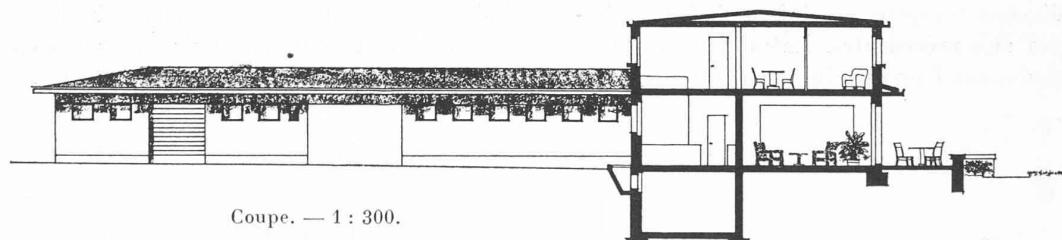
pression au niveau de repos ainsi calculée est sensiblement égale en tonnes par m^2 à l'amplitude $2h$ de la vague au large exprimée en m. C'est aussi la valeur maximum mesurée à Gênes, grâce aux dynamomètres placés dans la jetée.

D'autre part, le calcul, les mesures faites à Gênes et les essais de laboratoire montrent que, dans le cas de longues vagues, on peut admettre (on prend ainsi une petite marge de sécurité) que la pression maximum agissant sur le mur est constante, du niveau de repos au pied de la muraille, compte tenu de la poussée hydrostatique côté port.

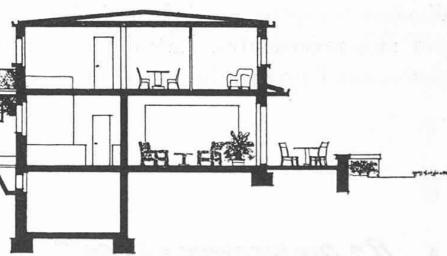
Enfin, au-dessus du niveau de repos, on admettra une répartition linéaire de la pression tombant à zéro à la cote d'affleurement maximum.

Ces conclusions ont été formulées sous une forme quelque peu différente par M. de Rouville, rapporteur général du problème des digues verticales, et adoptées par le Congrès de Navigation, de Bruxelles. Notons, en terminant, que, si ces deux questions fondamentales (mouvement de la mer au voisinage de la digue et efforts horizontaux agissant sur l'ouvrage) semblent avoir trouvé actuellement leur solution, il n'en est pas encore de même pour la question des affouillements au pied de la muraille. Ce point, très important, est actuellement l'objet d'études et d'observations nouvelles.

Lausanne, septembre 1935.

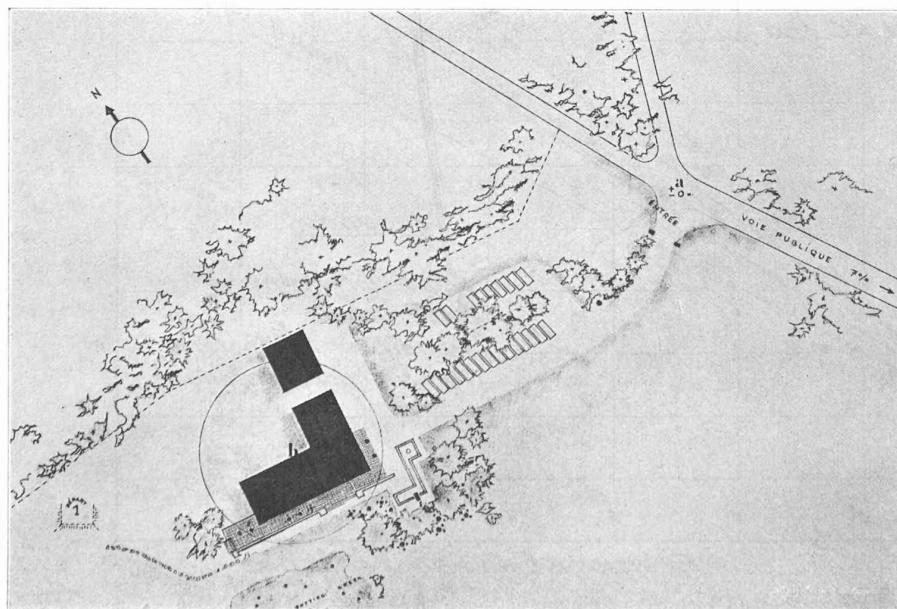


Coupé. — 1 : 300.



Jugement du jury :

Les qualités de ce projet résident principalement dans une étude approfondie du problème qui ressort du programme. L'arrivée est bien placée. Le plan est clair et correspond bien à la destination d'un bâtiment de cette nature. Les élévations sont d'un caractère qui convient bien à un club de golf.



1^{er} prix : M. P. Estoppey.

Plan de situation. — 1 : 600.

Concours d'émination.

Ce concours, organisé par l'Ecole cantonale vaudoise de dessin et d'art appliquée et le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, était ouvert : aux élèves de l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliquée ; aux dessinateurs, apprentis, élèves architectes et décorateurs, aux artisans domiciliés dans le canton de Vaud et âgés de moins de 30 ans.

Il comprenait deux catégories : *Concours A* : projet d'un club de golf dont le terrain de jeu est supposé aux environs du Chalet-à-Gobet ; *Concours B* : projet d'un hall dans une auberge-relais.

Une somme de Fr. 700 était mise à la disposition du Jury pour récompenser les meilleurs projets des deux catégories ; il avait toute liberté pour répartir la somme entre les deux catégories. La plus petite prime n'était pas inférieure à Fr. 30.

Le Jury était composé : du directeur de l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliquée ; de M. H. Vonder Muell, président du Groupe des architectes ; de M. G. Mercier, architecte ; de M. Casimir Reymond, sculpteur ; de M. H. Bischoff, artiste-peintre ; de M. J.-J. Mennet, artiste décorateur.

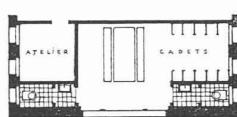
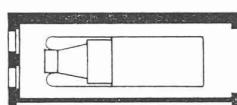
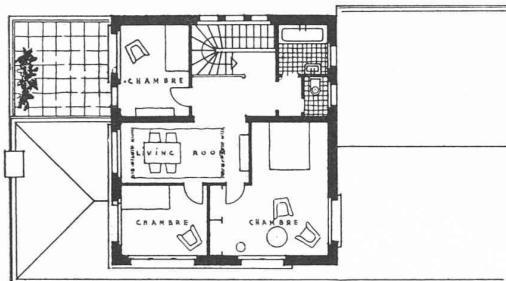
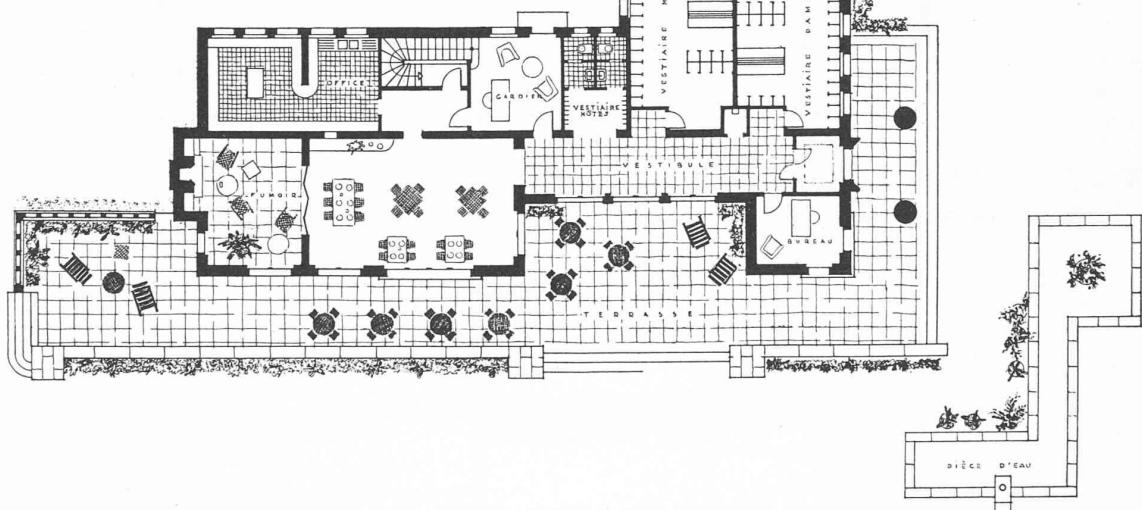
Le Jury s'est réuni le 17 septembre, pour examiner 26 projets du concours A (club de golf) et 10 projets du concours B (hall d'une auberge-relais).

Tous les envois arrivés en temps voulu remplissaient les conditions du programme. Le Jury se plaît à reconnaître l'effort fourni par les concurrents tant du concours A que du concours B.

Nous avons publié, à la page 252 de notre numéro du 12 octobre dernier le palmarès de ce concours et nous reproduisons, ci-après, deux projets primés dans la catégorie A, avec le texte du jugement du Jury.

Le rapport du Jury se termine par ce vœu auquel chacun souscrira : Ce concours provoquant, depuis quelques années, une heureuse émulation parmi les jeunes architectes et décorateurs, il est à souhaiter que son organisation pourra être maintenue dans l'avenir.

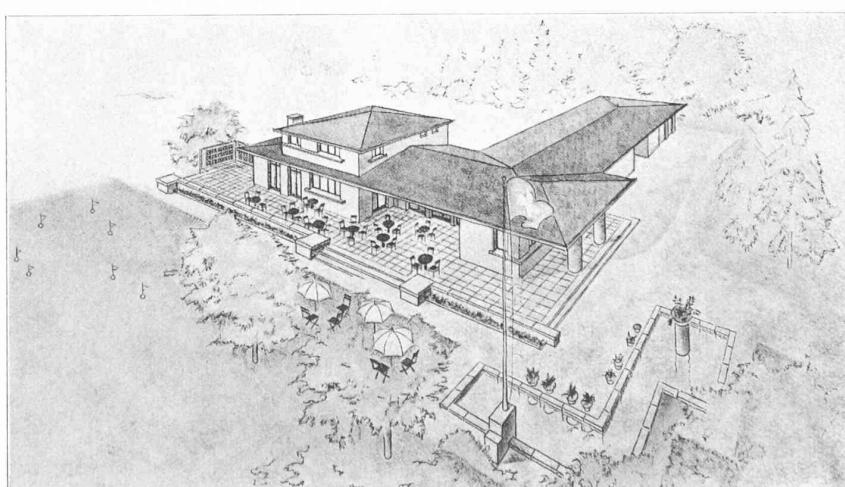
CONCOURS D'ÉMULATION (CLUB DE GOLF)

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 300.

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.

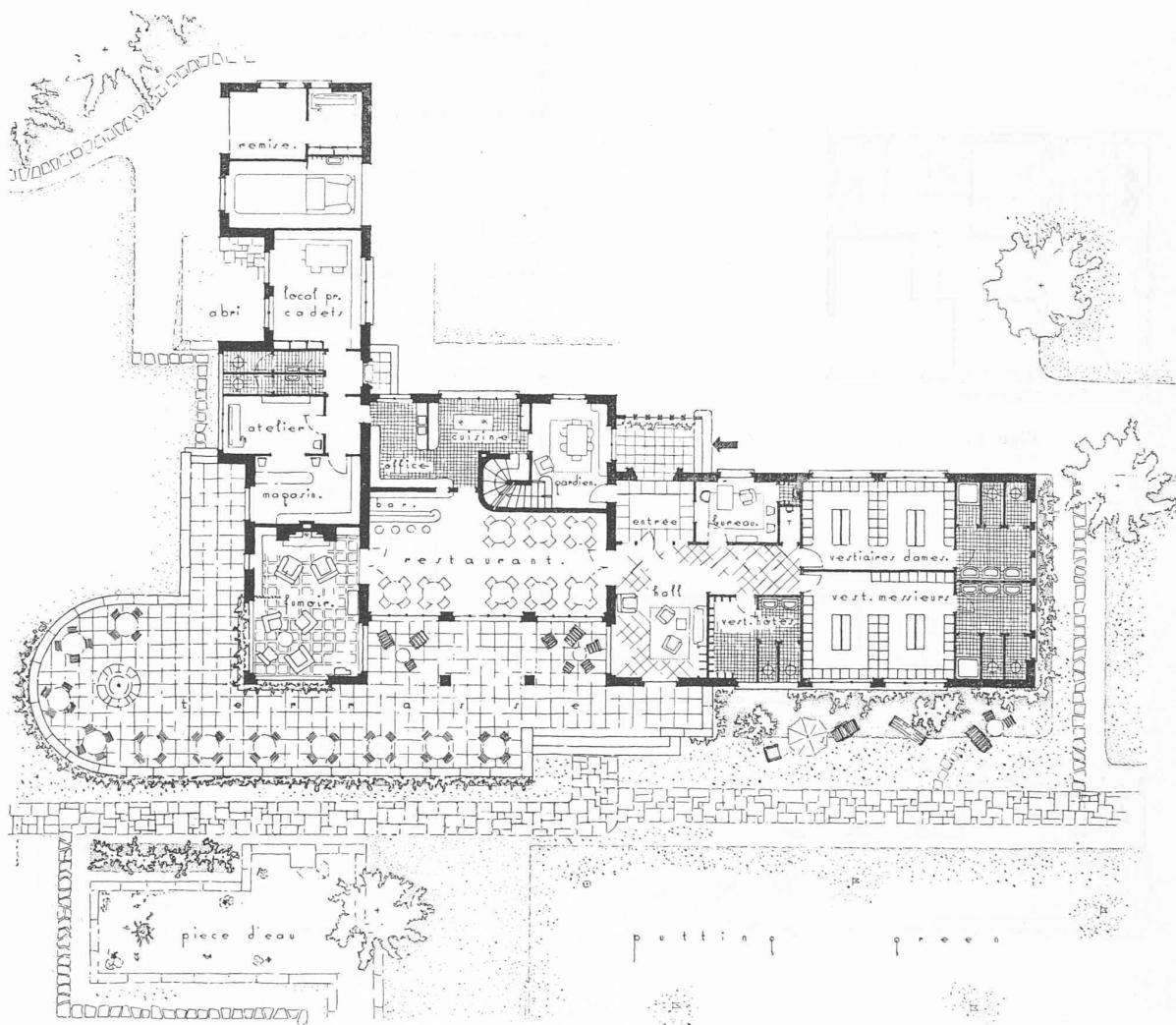
1^{er} prix :

Projet de M. Pierre Estoppey,
à Lausanne.

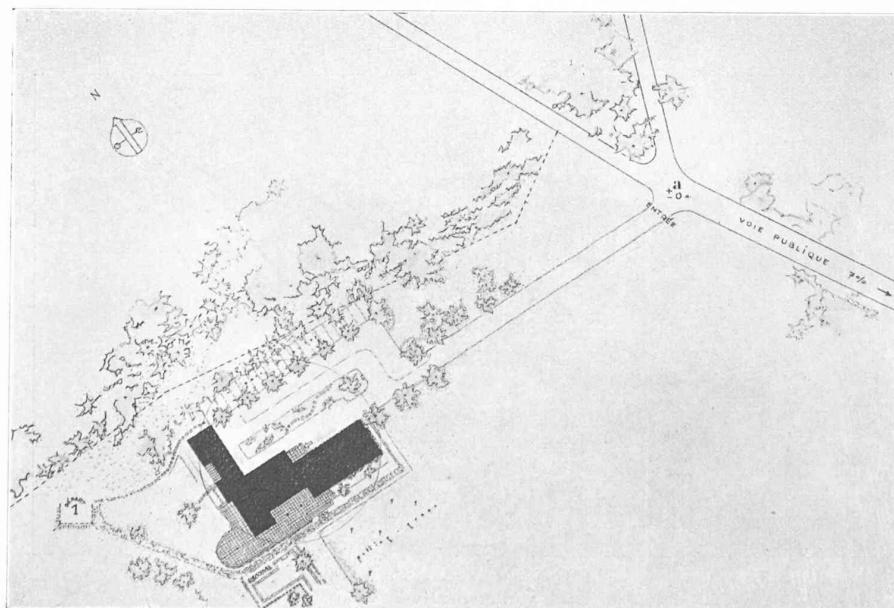


Perspective.

CONCOURS D'ÉMULATION (CLUB DE GOLF)



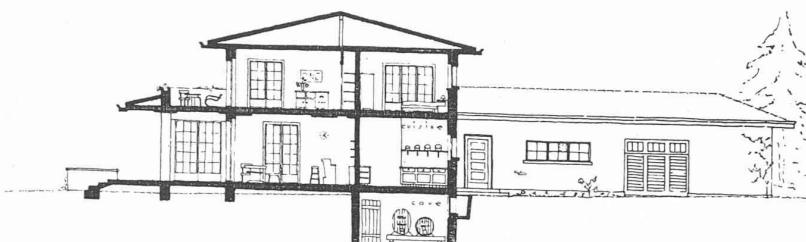
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



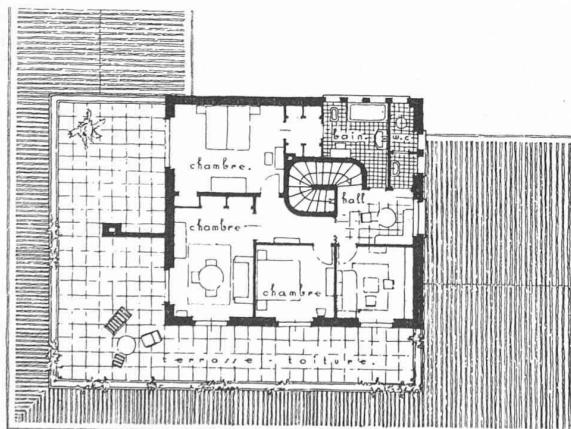
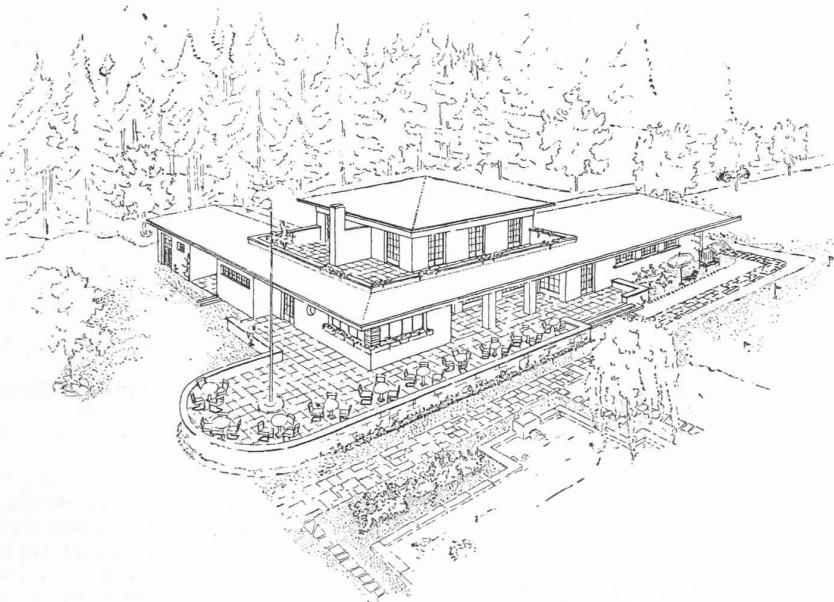
II^{me} prix *ex æquo* :
Projet de M. *Bernard Murisier*,
à Lausanne.

Plan de situation. — 1 : 600.

CONCOURS D'ÉMULATION (CLUB DE GOLF)



Coupe. — 1 : 300.

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 300.

La catastrophe de Molare du 13 août 1935.

Nous avons donné, dans le numéro du 31 août dernier du « Bulletin technique », une brève description de cette terrible catastrophe d'après quelques renseignements que nous avions pu obtenir de bonne source. Depuis lors, le « Bulletin de l'Association suisse des Electriciens » (n° 18, année 1935) a publié une note qui confirme et complète sur certains points nos renseigne-

Jugement du jury :

Le projet, dans son ensemble, est très plaisant. Bonne disposition sur le terrain. La distribution du plan est bien dans l'esprit du programme ; les abords sont traités avec goût et produiraient des aspects variés. Les élévations sont simples et harmonieuses.

II^{me} prix *ex æquo* : M. B. Murisier.

ments. Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant ci-après une traduction partielle de cet article. Comme on pourra le voir, les divergences, en ce qui concerne l'estimation du débit de la crue, sont peu importantes et ne changent en rien les conclusions auxquelles nous étions arrivé.

« Comme on a pu le voir par la lecture des journaux, ce n'est pas le barrage principal qui a cédé, mais le barrage secondaire « Sella di Zerbino ». La cause première de la catastrophe est la chute de pluie tout à fait extraordinaire, véritable trombe, qui s'est abattue sur la région, le 13 août.

A 7 h. du matin, le niveau du lac était à la cote 310,80. Jusqu'au niveau de la retenue normale (322,00) il y avait un volume à remplir de 10,6 millions de m³. Ce niveau de la retenue normale (322,00) fut atteint à 10 h. 45. A ce moment, les siphons

(système Heyn) entrèrent en fonctionnement. Déjà auparavant, à 10 h. 10, le barragiste avait ouvert la vanne de fond (cote 295,50 m) ainsi que les vannes du déversoir, de sorte que les appareils de décharge débitaient environ 825 m³/sec. Mais la trombe continuait à s'abattre sur la région, le niveau du lac s'éleva à 4,50 m au-dessus du niveau de la retenue normale, soit à la cote 326,50 m, de sorte qu'il se produisit un écoulement par surverse au-dessus des deux barrages d'environ 2,00 m de hauteur.

Le barrage principal résista aux extraordinaires pressions statiques et dynamiques. Par contre, au petit barrage, la nappe déversante provoqua tout d'abord des affouillements au point de raccordement, côté gauche, du mur avec le rocher. La rupture intervint successivement par tronçons, aux joints de dilatation. L'eau affouilla ensuite, en aval du barrage, dans le rocher, quelques mètres au-dessous du point le plus bas des fondations, jusqu'à la cote 300,00 m environ.

En ce qui concerne les dommages causés par la catastrophe, il a été donné diverses appréciations dans les journaux. Qu'il nous suffise de mentionner que l'usine de Molare est complètement détruite ; seuls les deux groupes sont restés en place, sur leurs fondations, mais sont fortement endommagés (voir journaux illustrés). Le barrage de compensation (à la sortie de l'usine), avec ses installations accessoires, est complètement détruit. Entre le lac d'accumulation et l'usine, plusieurs maisons ont été détruites ; les habitants ont pu se sauver. En aval de l'usine, le pont du village de Molare, le pont-route d'Ovada, et le pont du chemin de fer (quelques minutes après le passage d'un train) ont été démolis. Le nombre des victimes humaines est de 111.

Pour autant qu'on peut s'en rendre compte, il semble que la crue formidable occasionnée par une trombe comme il ne s'en est jamais présenté, aurait occasionné des dégâts très importants même dans le cas où il n'y aurait pas eu rupture